

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **9 juin 2025 à 19 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

1800, rue Saint-Jacques – 1 852 017 du cadastre du Québec

Cette dérogation mineure autoriserait :

- de déroger à la hauteur minimale pour l'ajout d'une véranda sur l'immeuble,

et ce, malgré l'article 9.2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : urbanisme-sud-ouest@montreal.ca

Fait à Montréal, le 22 mai 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude